



COMMENT SE DÉROULENT LES SESSIONS DE SENSIBILISATION ?

Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise

Prévention des troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, du risque chimique, du risque routier, ou encore réalisation d'un Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels, ...

Autant de sujets qui peuvent être traités dans le cadre de ces séances, à travers des données objectives et des situations concrètes. Les préventeurs du Service de Prévention et de Santé au Travail abordent également les solutions de prévention existantes, en tenant compte du contexte de l'entreprise et du secteur d'activité.

Organisés sur site (en entreprise ou dans les locaux de votre Service de Prévention et de Santé au Travail) ou en distanciel (webinaire par exemple), ces sessions en petits groupes favorisent l'échange entre professionnels et le partage de cas concrets. **À l'issue de ces sensibilisations, les participants disposent d'outils pratiques pour mettre en œuvre des démarches de prévention dans leur entreprise.**

Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes du SPSTI* peuvent construire avec l'employeur des actions de sensibilisation adaptées à ses besoins, sur une problématique rencontrée, sur un thème en particulier ou pour un secteur d'activité.

POUR QUI ?

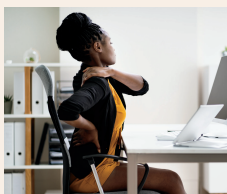
Ces actions ciblent **tous les professionnels**, employeurs comme salariés.

POUR QUOI FAIRE ?

- **Sensibiliser aux enjeux de la prévention** des risques au travail.
- **Encourager** les professionnels à adopter des démarches de prévention des risques.
- **Aborder des situations concrètes et des cas pratiques** autour de la prévention des risques en entreprise.
- **Partager son expérience** avec d'autres professionnels, à travers des formats d'animation collectifs.



SENSIBILISATION EN PRÉSENTIEL



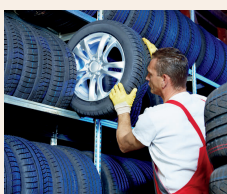
TRAVAIL SUR ÉCRAN



SENSIBILISATION AUX PREMIERS SECOURS



SENSIBILISATION AU BRUIT



MANUTENTION (CPRM)



RÉALITÉ VIRUTELLE GRANDE DISTRIBUTION

SENSIBILISATION EN E-LEARNING



L'ÉVALUATION DES RISQUES

La réalisation du DUER et des fiches de prévention des expositions aux facteurs de pénibilités sont de la responsabilité du chef d'entreprise.



LES GESTES ET POSTURES

Un simple geste, indolore, mais répété plusieurs fois par jour, peut devenir à terme source de douleurs chroniques.



LA MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES

Chaque jour vous êtes amené à manipuler des charges. À terme, ces efforts peuvent avoir des répercussions sur votre santé.



LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les facteurs psychosociaux au travail sont des risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par de nombreux facteurs.



CONSOMMATIONS, ADDICTIONS ET VIE PROFESSIONNELLE

Ce module aborde la gestion des risques liés aux consommations et addictions dans l'entreprise via un exemple concret.



LE SOMMEIL INDISPENSABLE À LA VIE

Un sommeil perturbé peut avoir des causes diverses et favoriser la survenue de certaines pathologies.



LE BRUIT

L'exposition au bruit dans le cadre de l'activité professionnelle peut être source non seulement de stress mais également de dégâts sur la santé.



LES RISQUES CHIMIQUES

Il n'est pas nécessaire de travailler dans des industries chimiques pour être exposé à ces risques.



LE VIEILLISSEMENT AU TRAVAIL

Ce module permet d'en finir avec les idées reçues sur le vieillissement et de repenser l'organisation au travail en fonction de l'âge.



LE RISQUE ROUTIER

Ce module permettra de vous sensibiliser au risque routier et de trouver des solutions de prévention.



GÉRER LA SOUS-TRAITANCE

Un sujet important : sur 100 victimes d'accidents mortels, 15 sont concernées par la sous-traitance.



SANTÉ PUBLIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL

Votre santé personnelle, physique ou psychique, peut influencer votre capacité de travail et même parfois affecter votre maintien en emploi.

